



## Plestin-les-Grèves

### Plaisanciers : la pêche au bar est interdite



*Les membres de l'association ont pris note des règles de sécurité et la réglementation en vigueur.*

Vendredi, à Ty an Holl, l'Association des pêcheurs plaisanciers (APP), a tenu son assemblée générale. En ce qui concerne la pêche récréative, leur président, Raymond Morinière, a annoncé les dernières mesures européennes interdisant toute prise de bar au nord du 48<sup>e</sup> parallèle (nord d'Audierné).

La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers a réagi vivement en dénonçant ces incohérences excessives et injustes. Cependant les ministres français, anglais et hollandais ont obtenu la possibilité d'instaurer un quota d'un bar par jour sur une période limitée, en fonction du résultat de l'évaluation des stocks qui est attendue en mars prochain.

Le président a ensuite rappelé les règles de sécurité et la réglementation en vigueur : « **Les agents des Affaires maritimes et de la gendarmerie maritime ont procédé à de nom-**

**breux contrôles la saison dernière, notamment sur la taille des poissons et l'ablation de la nageoire caudale, sans oublier les homards. Cette année il y a eu des PV, alors attention pour la saison à venir** ».

L'association a prévu une choucroute de la mer le 28 avril, un repas à Beg Douar en août, une traversée de la baie en juillet et une autre en août, le 1<sup>er</sup> ou le 8 septembre, une présence au Forum des associations et un repas de fin de saison en octobre.

Elle propose également des activités sur la fabrication de leurres et de plombs, sur les nœuds de matelotage ; l'initiation aux gestes de premiers secours ; l'utilisation et l'entretien du gilet de sauvetage automatique, du GPS, de la VHF et des sorties pêche.

Association des pêcheurs plaisanciers : [www.app-plestinlesgreves.fr](http://www.app-plestinlesgreves.fr)